

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 JUILLET 2013

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - NULLANS Marie Paule - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusés: COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge - JULIE Sonia (pouvoir à Marie Paule NULLANS) - REGNAULT Florence (pouvoir à Xavier BONNET-EYMARD)

Absente PY Adéline

Secrétaire : GIRARD Sylvie

I – AFFAIRES GENERALES

1. Répartition des sièges Communauté de Communes des Versants d'Aime

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 mai 2013 qui souhaitait que la répartition du nombre de participants pour siéger à la Communauté de Communes dès 2014 soit modifiée et tienne compte de la population de la commune. Ces observations ont été validées au sein de la Communauté de Communes et doit se faire à nouveau de la part de chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de fixer à 28 le nombre de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime,
- Décide de fixer la répartition des sièges attribués à chaque commune au sein de l'organe délibérant des Versants d'Aime comme suit :

Communes	Nombre de délégués
Aime	8
Bellentre	3
La Côte d'Aime	3
Granier	1
Landry	3
Macot-la-Plagne	6
Montgirod-Centron	1
Peisey-Nancroix	2
Valezan	1
TOTAL	28

2. Demandes de subvention pour aménagement de parkings communaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Confirme sa demande de renouvellement de demande de subvention pour l'aménagement d'un parking de 9 places au hameau de Montméry,
- Sollicite une subvention pour l'aménagement d'un parking de 7 places au hameau de La Bergerie.

3. Contrôle en assainissement collectif

Lors d'une vente immobilière, le contrôle du raccordement à l'assainissement collectif peut être nécessaire. La commune ne disposant pas de moyens techniques pour effectuer ce contrôle, elle souhaite faire appel à un prestataire extérieur. Le montant de la prestation sera facturé au vendeur.

Différentes entreprises ont été contactées et la mieux disante est Marthod Contrôle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de retenir Marthod Contrôle pour effectuer les contrôles de raccordement eaux usées et eaux pluviales pour une maison individuelle sur les réseaux publics. Le montant de l'intervention sera fonction des opérations effectuées.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 29 juillet 2013

Le Maire,
Michel OUDARD

